



Echange régional concernant la Concertation nationale des parties prenantes sur le sujet des leviers d'amélioration de la collecte des déchets d'emballages et la place de la consigne pour les emballages de boissons / vendredi 12 mai 2023 - Préfecture de région Île-de-France

CR de cet échange.

Yann WEHRLING Vice-Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, en charge de la Transition Ecologique, du Climat et de la Biodiversité, entame les débats.

Trois points sont mis en avant principalement par Yann Wehring sur les leviers qui doivent permettre d'améliorer la performance de la collecte des emballages :

- Mieux gratifier le geste de tri en particulier par la tarification incitative.
- Mieux traiter la collecte « hors foyer ».
- Assimiler l'extension des consignes de tri et corriger les défaillances de mise à disposition de la poubelle « jaune ».

Alors que tous les territoires de la Région Ile de France ne se sont pas complètement approprié le geste de tri sur les nouvelles consignes de tri pour les emballages, alors qu'au 1^{er} janvier 2024 un nouveau geste de tri va être imposé à tous avec la collecte des restes de repas, un système de consigne pour réemploi est prématuré.

Grégory FAUVEAU Responsable du Pôle production et consommation durable - ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), fait ensuite un état des lieux de la consommation de bouteilles

14 Mds de bouteilles en plastique sont mises sur le marché tous les ans, dont 7Mds de bouteille d'eau minérale.

Jean-François VIGIER, Maire de Bures-sur-Yvette et représentant l'AMF (Association des Maires de France), intervient pour en particulier souligner :

- La nécessité du recyclage qui est pour lui le premier axe des enjeux environnementaux.
- La double peine infligée au citoyen par une augmentation des prix sans retour avéré, et par de nouvelles obligations.
- La disproportionnalité des moyens à mettre en œuvre pour résoudre une infime partie du problème.

Interviennent ensuite **Erwan Le Meur** (FEDEREC, DG Adjoint de PAPREC) et **Michel Leprêtre** (Président de Grand Orly Seine Bièvre- Représentant l'association des intercommunalités de France) pour :

- Ne pas perturber les procédures ECT (Extension des Consignes de Tri).
- Assimiler le tri des biodéchets et de la tarification incitative dont les impacts ont fait leur preuve sur la performance de collecte des emballages.
- Etre également plus actif sur la mise en œuvre de la redevance spéciale pour les activités économiques.

Pour FNE Ile de France, un premier temps pour insister sur les points soulevés par Yann Wehring :

- Les retards pris par les collectivités pour la mise en œuvre de la tarification incitative sur la Région Ile de France.
- Eviter la tentation de nouvelles consignes de tri alors que celles concernant le tri pour les biodéchets au 1^{er} janvier 2024 ne sont même pas encore connues.
- Doter l'habitat collectif des moyens permettant d'accomplir le geste de tri, aussi bien par des locaux adaptés, que par la dotation en bac « jaune », en particulier en Seine-Saint-Denis.

En deuxième lieu :

- Travailler sur le « Hors Foyer » et l'événementiel qui peuvent être à la base de systèmes de « consigne pour réemploi ».
- Accentuer la vente en vrac pour diminuer la totalité des emballages plastiques à usage unique.
- FNE regrette l'absence dans ces débats des principaux metteurs sur le marché de bouteilles plastiques.
- Diminuer la production de bouteilles plastiques, à mettre en lien avec le débat actuel sur la qualité de l'eau potable, et la défiance des citoyens sur la qualité de l'eau du « robinet ».
- Apposer sur les bouteilles d'eau minérale une étiquette du même style que celle apposée sur les paquets de cigarette « **Fumer tue** » qui spécifierait que « **Le Plastique Tue** ».

Francis Redon

